

L'an DEUX MIL DOUZE, le MARDI 10 JUILLET, à 17 h 40, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2122-8 (élection d'Adjoints), L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 19 h 15).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajaso/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ HUMBLOT Nicole/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette (arrivée à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-08)/ KICHENIN Virgile (arrivé à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06)/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques (arrivé à 17 h 43, pendant l'appel nominal)/ SERVANTÉS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse (arrivée à 18 h 06, au Rapport n° 12/4-06)/ HOARAU Patricia/ VICTORIA René-Paul/ ALBANY Christian/ HOARAU Serge/ LOCATE Raziah

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

BAREIGTS Éricka		par BRISSAC-FÉRAL Claude
PONIN-BALLOM Gino		par HOAREAU Jean-François
ARMAND Alain		par ANNETTE Gilbert
ADAMÉ Brigitte		par LOWINSKY Jacques
EUPHRASIE Didier		par JAVEL François
HOARAU Emmanuel	pour toute la durée de la séance	par MAILLOT Gérald
DINDAR Ibrahim		par PELTIER Hélyette
ANDAMAYÉ Marie-Annick		par ORPHÉ Monique
TOQUET Stéphanie		par VICTORIA RETOURNAT Danielle
BARDIÈRE Jean-Michel		par ALLIÉ Carmen
ESPÉRET Jean-Pierre	à l'arrivée de son mandataire, à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06	par KICHENIN Virgile
TROTET Maryse	à leur départ, à 18 h 30,	par LOCATE Raziah
ALBANY Christian	au Rapport n° 12/4-09	par HOARAU Patricia

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ORDRE DU JOUR DE SEANCE**

(complément)

En vertu des dispositions de l'Article L. 2121-12 (alinéas 3 et 4), le Conseil Municipal s'est prononcé, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, sur l'inscription en urgence à l'Ordre du Jour de Séance du dossier complémentaire ci-après :

- Rapport n° 12/4-26 Convention d'intégration d'enfants déficients auditifs  
Ecole Maternelle Michel Debré

**ÉLUS INTÉRESSÉS**

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- (1) BAREIGTS Éricka
- MAILLOT Gérald
- ASSABY Maximilien
- (2) DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

au titre de la CINOR

Rapport n° 12/4-11  
et Rapport n° 12/4-13

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- (3) **PONIN-BALLOM Gino** au titre de l'AGCVD Rapport n° 12/4-14  
 - VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini  
 - CASSIM-CADJEE Mohammad  
 - NAILLET Philippe
- 
- ANNETTE Gilbert au titre de la Caisse des Ecoles  
 - PICARD Hajasoa  
 - PAULÉE Marie-Thérèse  
 - VARONDIN Frédéric  
 - FRANÇOISE Gérard  
 (4) **BARDIÈRE Jean-Michel**
- 
- ANNETTE Gilbert au titre de la SEML Dionysport  
 (1) **BAREIGTS Éricka**  
 - COUDERC Alain  
 - JAVEL François  
 - PELTIER Hélyette  
 (5) **ALBANY Christian**
- 
- (5) **ALBANY Christian** au titre de l'OMS
- 
- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 12/4-24  
 - MAILLOT Gérald  
 (3) **PONIN-BALLOM Gino**

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion  
 AGCVD Association de Gestion du Centre-Ville Dionysien  
 SEML... Société d'Economie Mixte Locale...  
 OMS Office Municipal des Sports  
 SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

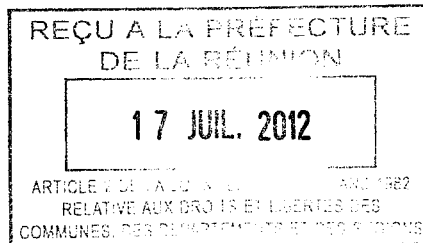
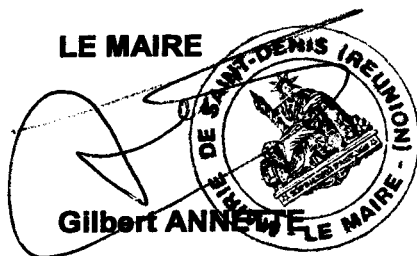
(3) et (4) élus absents  
 (1) à la séance  
 (5) élu parti au Rapport n° 12/4-09

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	<b>ARRIVÉES</b>	
LOWINSKY Jacques	à 17 h 43	pendant l'appel nominal
CLAIN Claudette	à 17 h 57	au Rapport n° 12/4-06
KICHENIN Virgile	à 18 h 06	au Rapport n° 12/4-06
TROTET Maryse	à 18 h 06	au Rapport n° 12/4-06
	<b>DÉPARTS</b>	
TROTET Maryse	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09 <span style="float: right;">procuration à LOCATE Raziah</span>
ALBANY Christian	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09 <span style="float: right;">procuration à HOARAU Patricia</span>
LOWINSKY Jacques	à 18 h 47	au Rapport n° 12/4-19

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le 13 JUIL. 2012 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 40 sur 55.

LE MAIRE



**OBJET ZAC MOUFIA 1 (SEDRE)  
REALISATION D'UN BOULODROME**

**ANNULATION ET REMPLACEMENT  
DE LA DELIBERATION N°11/5-35 DU 17 SEPTEMBRE 2011**

**PLAN DE RELANCE REGIONAL 2011 EN FAVEUR DES COMMUNES**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL  
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

**NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

## I – CONTEXTE

Dans le cadre du dispositif du Plan de Relance Régional 2010-2014 en faveur des Communes, la Ville peut solliciter auprès de la Région le financement d'opérations d'investissement jusqu'à hauteur de 70% HT des dépenses éligibles.

Les axes d'intervention sont les suivants :

- écoles du premier degré et jardin d'éveil,
- équipements sportifs de proximité et d'intérêt régional,
- équipements culturels et salles de spectacles,
- patrimoine bâti et architectural.

## II - OBJET

Dans le cadre de l'opération de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) 1 du Moufia, il est prévu la réalisation de plusieurs équipements publics dont le boulodrome. Les travaux seront réalisés par l'Aménageur, la SEDRE.

A ce titre, un plan de financement prévisionnel de l'opération ZAC MOUFIA 1 a fait l'objet d'une demande de financement auprès de la Région au titre de 2011.

Libellé d'opération	Coût Prévisionnel (€ HT)	Subvention PPR 2011 à solliciter (€)	Taux	Part de la Ville (€)	Taux
Equipements sportifs de proximité Boulodrome de compétition situé dans la ZAC Moufia 1	475 000	332 500	70%	142 500	30%
<b>TOTAL</b>	<b>475 000</b>	<b>332 500</b>		<b>142 500</b>	

Le plan de financement a été revu suite à l'attribution des marchés de travaux spécifiques à la réalisation du boulodrome. Il exclut le parking, le lot « plantations » qui ne peuvent pas être subventionnés par la Région. Il est de 209.861,00 euros HT.

## Rapport n° 12/4-15

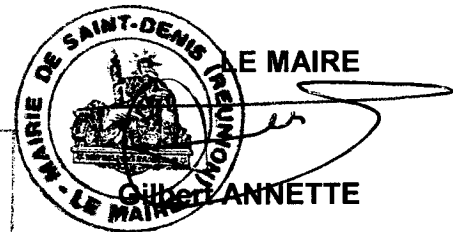
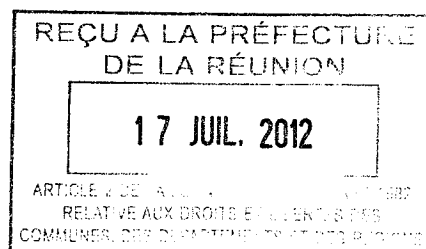
Le nouveau plan de financement est par conséquent soumis pour validation.

Libellé d'opération	Coût Prévisionnel (€ HT)	Subvention PPR 2011 à solliciter (€)	Taux	Part de la Ville (€)	Taux
Equipements sportifs de proximité Boulodrome situé dans la ZAC Moufia 1	209 861	146 903	70%	62 958	30%
<b>TOTAL</b>	209 861	146 903		62 958	

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de la Région,
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET ZAC MOUFIA 1 (SEDRE)  
REALISATION D'UN BOULODROME**

**ANNULATION ET REMPLACEMENT  
DE LA DELIBERATION N°11/5-35 DU 17 SEPTEMBRE 2011**

**PLAN DE RELANCE REGIONAL 2011 EN FAVEUR DES COMMUNES**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL  
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

**NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements, et Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/4-15 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain COUDERC, 15<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom de la Commission ad hoc (Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable) ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### ARTICLE 1

Approuve le plan de financement de l'opération suivante :

Libellé d'opération	Coût Prévisionnel (€ HT)	Subvention PPR 2011 à solliciter (€)	Taux	Part de la Ville (€)	Taux
Equipements sportifs de proximité Boulodrome situé dans la ZAC Moufia 1	209 861	146 903	70%	62 958	30%

<b>TOTAL</b>	209 861	146 903		62 958	
--------------	---------	---------	--	--------	--

#### ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région.

**Délibération n° 12/4-15**

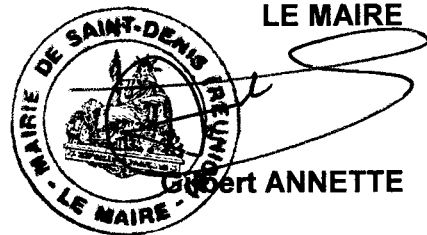
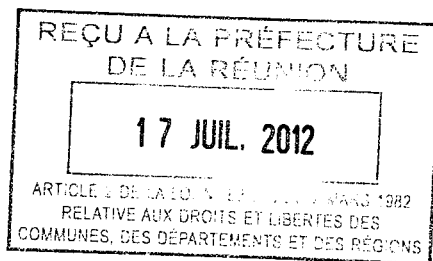
**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

**ARTICLE 4**

Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13, article 1322 du budget de la Ville.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 13 JUIL. 2012



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE